

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Mairie de Bassila.

Objet : Travaux d'ouverture de voies dans l'arrondissement de Bassila et aménagement de la cour du dortoir du parking gros porteur sur une superficie de 982 m².

Référence SIGMAP : T_RST_113238

Avis n° : N°67/ ~~471~~ /2025/MB/PRMP/SP-PRMP du 25/11/ 2025

AOO N°67/ ~~471~~ /2025/MB/PRMP/SP-PRMP du 25/11/ 2025

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Mairie de Bassila version 3 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 02 octobre 2025.
2. La Mairie de Bassila a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des ressources du fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), afin de financer la construction des infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux d'ouverture de voies dans l'arrondissement de Bassila et aménagement de la cour du dortoir du parking gros porteur sur une superficie de 982 m².
3. La Mairie de Bassila sollicite des offres sous pli fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : « ouverture de voies dans l'arrondissement de Bassila et aménagement de la cour du dortoir du parking gros porteur sur une superficie de 982 m² »

Les travaux sont repartis en deux (02) lots à savoir :



- **Lot 01** : ouverture de voie dans l'arrondissement de Bassila ;
- **Lot 02** : aménagement de la cour du dortoir du parking gros porteur sur une superficie de 982 m².

NB : Un soumissionnaire peut postuler pour un ou l'ensemble des deux (02) lots, mais ne peut être attributaire que d'un seul lot.

NB : Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

Les variantes ne sont pas prises en considération.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

DAO pour les travaux d'ouverture de voies dans l'arrondissement de Bassila et aménagement de la cour du dortoir du parking gros porteur sur une superficie de 982 m²

a) Pour les anciennes entreprises

❖ **Capacités techniques et expériences :**

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine d'activités de BTP, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Avoir effectivement exécuter en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) ou de l'année en cours au moins deux (02) marchés similaires :
 - d'ouverture/aménagement de voies de montant au moins égal à quarante-deux millions trois cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-trois (42 372 883) francs CFA hors taxes chacun pour le lot 01 ;
 - d'aménagement d'espace ou de place publique de montant au moins égal à dix-sept millions trois cent six mille quatre cent soixante-neuf (17 306 469) francs CFA chacun pour le lot 02, justifiés par des copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réceptions provisoire ou définitive assorti du contrat (pages de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) signée par les maîtres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixte, représentation ou organisation internationale au Bénin) ou une personne morale de droit privé.
- disposer d'un personnel clé à affecter à l'exécution du marché dont les profils qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C : critères d'évaluation et de qualification.
- disposer du matériel conforme à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C : critères d'évaluation et de qualification.

BON À LANCER
CCMP - BAS

❖ **Exigences d'ordre financier :**

- disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur :
 - seize millions neuf cent quarante-neuf mille cent cinquante-trois (16 949 153) francs CFA hors taxes pour le lot 01 ;
 - six millions neuf cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit (6 922 588) francs CFA pour le lot 02, justifiés par une attestation financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022) égal à :
 - Cinquante-deux millions huit cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-huit (52 847 458) francs CFA pour le lot 01,
 - Vingt et un millions six cent trente-trois mille quatre-vingt-six (21 633 086) francs CFA pour le lot 02, justifié par les états financiers fournis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

❖ Exigences d'ordre techniques :

- Être une entreprise exerçant dans le domaine d'activités de BTP, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- disposer d'un personnel clé à affecter à l'exécution du marché dont les profils qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au point 5 de la sous-section C : critères d'évaluation et de qualification.
- disposer du matériel conforme à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C : critères d'évaluation et de qualification.

❖ Exigences d'ordre financier :

- disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur :
 - seize millions neuf cent quarante-neuf mille cent cinquante-trois (16 949 153) francs CFA hors taxes pour le lot 01 ;
 - douze millions sept cent onze mille huit cent soixante-quatre (12 711 864) francs CFA pour le lot 02, justifiés par une attestation financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant en République du Bénin.
- Produire leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'exercice devront produire les états financiers de leurs années d'existence dans la forme prescrite par le point 1 de l'année A-3-2.
- fournir par lot, une attestation d'assurance des risques professionnels indiquant l'objet du marché d'un montant de :
 - Quarante-huit millions sept cent vingt-huit mille huit cent quinze (48 728 815) francs CFA pour le lot 01 ;
 - Dix-neuf millions neuf cent deux mille quatre cent trente-neuf (19 902 439) francs CFA pour le lot 02 ;

5. Le délai d'exécution des travaux est de **cinq (05) mois** pour chacun des lots à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage des travaux.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable de Passation des Marchés Publics de la Mairie de Bassila ; BP 07 ; email : prmp2021bsl@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres aux adresses mentionnées ci-après **Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Bassila de 08 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 du lundi au vendredi.**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du **mardi 25/11/2025**. Le dossier d'appel d'offres en version papier

ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics BP 07 ; email : prmp2021bsl@gmail.com ; **Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Bassila premier bureau à gauche de l'entrée principale** ; sis dans l'enceinte de la mairie de Bassila, tél : 01 97 63 39 03. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par tout autre moyen souhaité. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres seront rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : ~~salle de conférence de la mairie de Bassila, au plus tard le 16/12/2025~~ à 10 heures 00 minutes « Heure locale GMT+1 ». Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leur représentant dûment mandaté à l'adresse ci-après : Salle de conférence de la mairie de Bassila, sise dans l'enceinte de la mairie de Bassila, le ~~16/12/2025~~ à 10 heures 30 minutes « Heure locale GMT+1 ».

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- quatre cent vingt-trois mille sept cent vingt-neuf (423 729) francs CFA pour le lot 01 ;
- cent soixante-treize mille soixante-cinq (173 065) francs CFA pour le lot 02 ;

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

